

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 MARS 2024

Début du conseil municipal à 18h30.

Étaient présents :

Mme BLANC Dominique, Maire,
M. VISCONTI Régis, Mme ROSSAS Amandine, M. PONS Alexandre, Adjoint.
M. BLANC Jérémy (arrivé à 18h57), Conseiller Municipal délégué,
Mmes BUDUN Sevda, DE JESUS Catherine, FOL Christine, FOURNIER Céline, GOLAY-RAMEL Martine (arrivée à 18h42), HUGON Denise, Conseillères Municipales,
MM. BARRIERE-CONSTANTIN Luc, BRUNET Julien, GIGI Dominique, GIROD Claude, MARTINOD Guillaume (départ à 19h35), Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés

Mme DELACHAT Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme BLANC Dominique, Maire.
Mme QUINIO Marie-Madeleine, Conseillère, a donné une procuration à M. PONS Alexandre, Adjoint,
Mme REY-NOVOA Dolores, Conseillère, a donné une procuration à M. BARRIERE-CONSTANTIN Luc, Conseiller,
M. FELIX-FIARDET Bastien, Conseiller.

Début de la séance à 18h35.

1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme HUGON Denise a été élue à l'unanimité à 18h35.

2 APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2024

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité à 18h35.

3 DELIBERATIONS

**3.1. DEPOTS DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES - DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN
REHABILITATION MISE EN CONFORMITE DES VESTIAIRES DU FOOT**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 05 septembre 2023, concernant l'approbation du projet de réhabilitation du bâtiment des vestiaires du football.

Madame le Maire explique la nécessité pour la commune de construire un nouveau bâtiment destiné à abriter 3 vestiaires joueurs, 1 vestiaire arbitre, un club-house et des locaux de rangement pour le club de football Sud Gessien

Madame le Maire propose de déposer les dossiers de demandes de subventions :

- auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « Equipements Sportifs » ;
- auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre du Fonds de Dotation ;
- auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération présentée pour un montant total de 920 000.00 H.T. soit 1 104 000.00 € TTC.

DECIDE d'inscrire aux budgets annuels de la commune ce montant.

CERTIFIE que l'opération ci-dessus désignée et qui fait l'objet d'une demande de subvention n'a pas reçu de commencement d'exécution à ce jour.

DECIDE de déposer le dossier de subvention au titre du dispositif « Equipements Sportifs » auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

DECIDE de déposer le dossier de subvention au titre du Fonds de Dotation du Conseil Départemental de l'Ain.

DECIDE de déposer le dossier de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur de la Fédération Française de Football.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au financement et à la réalisation de ces opérations.

Mme le Maire explique qu'au niveau du budget, il a été inclus les aménagements (clôtures, cuve etc...) pour essayer d'obtenir le plus de subventions possibles. M. Julien BRUNET demande si les subventions sont accordées selon le montant du devis initial. Une enveloppe est donnée par projet. M. Régis VISCONTI explique que nous avons plus de chance d'avoir des subventions avec des projets globaux. Mme le Maire propose donc d'augmenter le montant total de l'opération.

La délibération a été approuvée à l'unanimité à 18h40.

3.2. AVENANT BAIL EMPHYTEOTIQUE SEMCODA RUE DE LA GAINÉ

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 22 avril 2004 relative à la volonté de réhabiliter le bâtiment communal de Logras en logements à caractère social, et qu'il y aurait lieu, afin de pouvoir réaliser ce projet, de conclure un bail emphytéotique sous conditions suspensives avec la SEMCODA.

Madame le Maire indique que l'Office Notarial du Léman, sis à Ferney-Voltaire, 13 Chemin du Levant, a rédigé un avenant au bail actuel afin d'apporter quelques modifications au bail initial.

Madame le Maire précise que ces modifications concernent en particulier :

- L'augmentation de l'assiette du bail emphytéotique ;
- L'identification du bien modification de l'adresse : Rue de la Gainé ;
- La composition du bâtiment à usage d'habitation : quatre logements collectifs et une chambre, trois garages, un local commun, un abri de vélo et quatre caves ;

- L'origine de la propriété modification du bailleur Monsieur Georges-Henri GOURGIER ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le bail emphytéotique, après avoir délibéré,

ACCEPTTE les termes de l'avenant au bail emphytéotique initial.

DECIDE de modifier les conditions suivantes :

- L'augmentation de l'assiette du bail emphytéotique ;
- L'identification du bien modification de l'adresse : Rue de la Gaine ;
- La composition du bâtiment à usage d'habitation : quatre logements collectifs et une chambre, trois garages, un local commun, un abri de vélo et quatre caves ;
- L'origine de la propriété modification du bailleur Monsieur Georges-Henri GOURGIER ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant ou en cas d'empêchement un adjoint.

La délibération a été approuvée à l'unanimité à 18h43.

3.3. MISE A JOUR DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE LOCATION ET D'EXPLOITATION DE PARCELLES COMMUNALES AGRICOLES

Madame le Maire présente la convention à prendre avec les agriculteurs concernant la location de terrains appartenant à la commune. La convention fixe les conditions de location.

Madame le Maire informe que le montant du loyer des terres nues ne portant pas de cultures spécialisées est fixé par l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2023 actualisant les maxima et minima relatifs au prix des fermages 2023.

Madame le Maire précise que l'ensemble des terres mises en location et faisant objet de ladite convention sont considérées de 4^{ème} catégorie et que de ce fait, le montant annuel est compris entre 87.03 € et 110.76 € par hectare.

Madame le Maire indique que cette convention reprend :

- La désignation du bien immobilier à usage agricole comprenant les références cadastrales et la contenance des parcelles.
- Les conditions générales :
 - États des lieux
 - Destination et jouissance
 - Assurance
 - Cession et sous location
 - Usurpation,
 - Restitution des biens loués
 - Solidarité et indivisibilité
 - Résiliation de plein droit
 - Notification des changements
- Les conditions particulières :
 - Entretien et Réparations

- Chemins et clôtures
- Perte de récolte
- Durée
- Périodes de jouissance
- Loyer
- Modalités de paiement

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les termes de la convention concernant la location de terrains de la commune aux agriculteurs pour une durée de cinq ans, renouvelable tacitement par période de 5 ans.

FIXE le prix du loyer à 100 € TTC / hectare.

DIT que le loyer devra être payé chaque début d'année le 1^{er} janvier.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous les documents s'y affèrent ou en cas d'empêchement un adjoint.

M. Régis VISCONTI propose de mettre à jour une convention qui existe mais qui n'a jamais été mise en application. En 2020, la délibération avait fixé le prix à 100 € TTC, mais n'avait pas été appliquée. Une convention sera prise avec chaque agriculteur en fixant le montant proposé par hectare pour 5 ans, un état des lieux sera refait. M. Régis VISCONTI estime à 8 et 9 hectares.

Mme Martine GOLAY-RAMEL demande si c'est judicieux de demander un loyer aux agriculteurs étant donné la situation actuelle. M. Régis VISCONTI et M. Guillaume MARTINOD ne pensent pas, le parallèle est fait avec le loyer d'une maison. M. Régis VISCONTI explique également en avoir déjà discuté avec certains agriculteurs qui sont d'accord avec cette convention. M. Claude GIROD trouve que c'est dommage que cela n'ait pas été appliqué avant. M. Jérémy BLANC explique que la SAFER peut poser des problèmes si l'agriculteur n'a pas de convention signée, il n'est pas officiellement reconnu exploitant.

La délibération a été approuvée à la majorité à 19h05 avec l'abstention de Martine GOLAY-RAMEL qui estime que ce n'est pas la bonne période pour le faire et préférerait reporter la décision.

3.4. RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES AVANCEMENTS DE GRADES

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L522-27,

VU l'avis émis par le Comité Social Territorial,

Madame le Maire donne lecture de la disposition prévue à l'article L522-27 du Code Général de la Fonction Publique ; celui-ci prévoit que « Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

Madame le Maire indique que l'assemblée délibérante possède une marge de manœuvre dans la fixation, au sein de la collectivité, du nombre d'agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade. La légalité d'un avancement de grade est conditionnée par la détermination, en interne, du ratio d'agents susceptibles d'être promus par rapport au nombre de ceux qui sont promouvables.

Madame le Maire précise que si l'assemblée délibérante est libre dans ses choix, elle peut tenir compte d'un certain nombre d'éléments objectifs tels que :

- La politique générale des ressources humaines susceptible d'être menée par la collectivité en matière d'avancement ;
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des agents de la collectivité au vu de l'évolution des missions susceptibles de leur être confiées, des profils de postes et de la structure des emplois ;
- La reconnaissance du mérite et de l'expérience professionnelle de chacun.

Madame le Maire explique que les dispositions en vigueur n'imposent pas que le taux de promotion retenu soit identique pour tous les emplois et cadres d'emplois et que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.

Madame le Maire propose de fixer comme suit le taux de promotion pour les avancements de grade de la collectivité :

- Pourront être proposés au titre de l'avancement de grade 100 % de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour tous les avancements au titre de l'année en cours. Le ratio ainsi fixé n'est pas opposable aux agents nommés en cours d'année par mutation sur un emploi d'avancement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les propositions de Madame le Maire,

FIXE le taux de promotion des avancements de grades à 100 % de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancements au grade supérieur, quel que soit le grade.

DECIDE de reconduire tacitement le taux d'année en année, sauf décision expresse prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial.

La délibération a été approuvée à l'unanimité à 19h06.

3.5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Madame le Maire indique qu'en raison des avancements de grades de l'année 2024 concernant deux agents il convient :

- De supprimer un poste d'entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts service technique dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.
- De supprimer un poste de maintenance des bâtiments service technique dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.

- De créer un poste d'entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts service technique dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.
- De créer un poste de maintenance des bâtiments service technique dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET				
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine	Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Accueil du public, urbanisme, contentieux, locations, associations	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Responsable du service technique	Agents de maitrise	Agent de maitrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
		Adjoint technique	1	35 H
Maintenance des bâtiments	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjoints techniques	Adjoint technique	2	35 H
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00
Accueil du public, secrétariat techniques, administrés,		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	32 H 30
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 22
		Adjoint technique	1	10 H 10
		Adjoint technique	1	10 H 33
		Adjoint technique	1	20 H 21
		Adjoint technique	1	21 H 07
		Adjoint technique	1	31 H 18
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	27 H 38
		Adjoint technique	1	06 H 15
		Adjoint technique	2	06 H 47
Adjoint technique	1	27 H 18		
Gardien de gymnase	Adjoints Techniques	Adjoint technique	1	16 H 00
Agent des écoles maternelles	Agents de maitrise	Agent de maitrise	1	29 H 50
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	24 H 15
		Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	2	11 H 43
	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation	1	21 H 07

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

La délibération a été approuvée à l'unanimité à 19h07.

4 POINTS DIVERS

4.1 ECOLE – RESTAURANT SCOLAIRE – COLLEGE

4.1.1 Restaurant scolaire

Deux agents viendront renforcer l'équipe au restaurant scolaire ce lundi 04 mars pour pallier les absences. Mme Catherine DE JESUS fait un point sur la semaine du tri à la cantine. En deux jours, il y a eu de très bons résultats, les enfants jouent bien le jeu.

4.2 BUDGET – FINANCES

4.2.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 05/03/2024 = 1.739.336,53 €.

4.2.2 Réalisation du budget investissement du mois de février 2024

Tiers	Objet	Réalisé
DESAUTEL	Remplacement centrale sécurité incendie C8 8 fonctions CSE Champs Fontaine	7 542,96
CASSANI DUBOIS	Bâche TRAXOS 2.8m3 saleuse SCHMIDT XTS18	927,17
GRPT EUROVIA ALPES BALLAND LDV	CP12 DGD Travaux SIT01/24 avt1 marché VRD op.96 Rue du Mail/Route de Lyon	52 979,60
		61 449,73

4.2.3. France Territoire

Réunion le 26.02.2024 pour la réunion de mise en service et diverses explications.

4.3 VOIRIE ET AMENAGEMENTS

4.3.1 Modification de la giration Rte des Jeunes / Rte de Péron

La société Colas est intervenue durant les dernières vacances scolaires afin de reprendre la giration entre la route des Jeunes et la route de Péron. Ces travaux, initialement prévus en 2023, permettront une meilleure circulation autour de cette zone, notamment les bus aux heures de pointes.

L'entreprise en profitera pour refaire l'enrobé en mauvais état (faïençage).

Les travaux ont coûté 32 000 €.

4.3.2 Voirie dans le cadre du projet du Belvédère - Feigères

Une réunion entre les différentes parties prenantes, Cabinet BARTHELEMY-BLANC, Villes et Villages, FAMY, EUROVIA et la Mairie de Péron, s'est tenue le 26.02.2024 afin de préparer les futurs travaux de voirie dans le périmètre du projet.

L'accès depuis la route de Choudans sera en sens unique dans le sens descendant. L'accès depuis le Chemin de la Chapelle se fera à double sens, nécessitant la mise au gabarit du chemin existant.

Les travaux débuteront en semaine 11.

Une rétrocession à la commune d'une petite partie dans le haut du projet, proche de la fontaine, est prévue afin de prolonger le trottoir existant et sécuriser le cheminement piéton.

Pour rappel, les travaux de mise en gabarit et de réfection du Chemin de la Chapelle sont prévus au budget 2024 et seront réalisés en fin d'année, après la fin des constructions. La commune de Péron étant engagée dans le cadre d'un PUP pour lequel un montant a été versé par le promoteur.

4.3.3 Embellissement de la commune

Les travaux de création des massifs végétalisés ont débuté avec l'entreprise BOUM Paysage. Pour mémoire, ces massifs serviront de support aux futurs thématiques tout au long de l'année et notamment les décorations de fin d'année.

4.3.4 Décoration de fin d'année

Une 1^{ère} rencontre a eu lieu avec la société FESTILIGHT afin d'évoquer les différents projets de décoration de fin d'année. Deux approches budgétaires existent : l'acquisition et la location longue durée.

Les devis seront proposés au budget 2024, enveloppe 25'000 €, et ils seront présentés lors d'une commission généralisée.

M. Dominique GIGI trouve que c'est beaucoup trop pour des décorations.

4.3.5 Renforcement de l'équipe des services techniques

M. Hervé HENZER a débuté aux services techniques municipaux le 04 mars 2024. Il vient principalement renforcer le secteur de la voirie et sera amené à soutenir ponctuellement les autres services espaces verts et bâtiments. Il travaillera à 85 %, le matin de 7h00 à 13h00.

4.10 BIBLIOTHEQUE

Réunion le 09.02.2024 avec Mme CELLIER, directrice de crèches au sein de la CAPG, et Mme Corinne CHARVET, bénévole à la bibliothèque, pour mettre en place une rencontre au sein des locaux de la bibliothèque avec les assistantes maternelles et les enfants.

4.11 LA ROULINOTTE

Réunion le 15.02.2024 à la demande des parents pour essayer de trouver une solution pour palier à cette fermeture par manque de personnel. M. MOREIRA, directeur de l'AFREJ, n'en trouve pas malgré des diverses inscriptions dans des agences spécialisées. Il essaye de mettre à la place une structure comme une mini-crèche avec 12 enfants au lieu de 18, mais même dans cette catégorie de personnel il ne trouve pas. Il a un espoir vers une personne qui doit passer un examen courant mars.

4.12 ALPAGES

4.12.1 Chalet du Gralet

Une réponse a été apportée par la SEMA, Chambre d'Agriculture, au sujet de la demande émise par l'association. Les travaux concernant principalement la partie refuge et non pas la partie ferme d'alpage, une réunion sera organisée afin de définir précisément les responsabilités et donc les participations de chacun.

4.13 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4.13.1 Repas des aînés

Le repas des aînés a eu lieu le samedi 24 février 2024. Ce fut une très belle journée, malgré une dizaine d'annulation au dernier moment due aux virus hivernaux. Nous avons quand même eu 82 aînés, et surtout une dizaine de nouveaux septuagénaires, ce qui n'était pas arrivé depuis quelques années. L'animation faite par la troupe Art Kdanse a rencontré encore un beau succès, tout comme le repas et le dessert, ainsi que le loto organisé par Denise. Le service réalisé par les 7 adolescents a été salué de tous, merci à Christine FOL et Frédéric CHARVET de les avoir encadrés.

4.14 POLICE PLURI COMMUNALE

Mme le Maire **annonce** que la commune de Collonges a pris une délibération pour se retirer de la police municipale. En revanche, nous n'avons eu aucun retour officiel de la part de M. le Maire de Collonges, M. Lionel PERREAL. Même si cette dernière comprend et accepte cette décision, elle aurait apprécié avoir un contact direct de M. Lionel PERREAL plutôt que de l'apprendre via leur site internet.

4.15 SECURITÉ

4.15.1 Radars pédagogiques

Installés depuis le début d'année, les 2 radars pédagogiques démontrent et prouvent le bien-fondé de ces outils de prévention. Ils seront amenés à être déplacés au fur et à mesure des besoins tout au long de l'année. Les rapports sont disponibles en annexe.

5 COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES

5.1 COMMISSION URBANISME

5.1.1 Décisions favorables

Déclarations Préalables

- DP24B0011, 413 Route de la Combe de Péron, installation de panneaux photovoltaïques.
- DP24B0010, 19 Chemin des Ravières, changement d'une porte de garage en baie vitrée coulissante en alu blanc.
- DP24B0009, 445 Route de Péron, projet d'aménagement de clôtures au niveau du collège de PERON.
- DP24B0008, 189 Rue du Marquisat, pose de panneaux solaires.
- DP24B0004, Rue du Mail, division en vue de construire.
- DP24B0003, 319 Route de Lyon, changement de 2 fenêtres : anciennes menuiseries bois marron foncé, nouvelles PVC couleur anthracite.

Permis de construire

- PC23B0013M01, Rue de la Fruitière, réhausse des toitures du bloc habitation et garage + modification d'ouverture façade sud-ouest.

Permis d'aménager

- PA20B0001M04, Grand Pré, création d'un accès direct du lotissement sur la voirie contournant l'école primaire communale et modification de la servitude de passage grevant le lot 14 au profit des colotis.

5.1.2 Décisions défavorables

Déclarations Préalables

- DP24B0006, 18 Route de la Combe de Péron, pose de 3 Velux.
- DP24B0005, 126 Rue Belvédère, Installation d'un container pour stockage de matériel puis transformation en abri de jardin.
- DP23B0086, 66 Chemin du Molard, construction d'un abri de jardin.

Permis d'aménager

- PA16B0001M02, Grand Pré, mise à jour du calcul des espaces verts et de l'emprise au sol et de leur répartition sur les lots privatifs et les espaces communs.

Accessibilité ERP

- AT23B0004, Rue de Pré Munny, BARBER SHOP rue de Pré Munny.

5.1.3 Contentieux

- Une demande de recours gracieux a été faite par M. Delattre contre l'autorisation pour division parcellaire DP00128823B0082, déposée par la SARL DIAMUS.
- Une demande de recours gracieux a été faite par M. DIMCOVSKI contre le refus du permis de construire PC00128823B0018, déposé par M. DIMCOVSKI.

5.2 COMMISSION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – JEUNESSE

5.2.1 Conseil Municipal Jeune

Le Conseil Municipal Jeunes a eu lieu le jeudi 15 février 2024. L'affiche pour la course d'orientation du samedi 06 avril a été finalisée. Si certains membres du conseil municipal souhaitent aider à l'encadrement, ils sont les bienvenus.

5.3 COMMISSION ASSOCIATIONS & SPORT

5.3.1 Foire de printemps

Réunion faite le 19/01/24 en présence de Mme le Maire, MM. Régis VISCONTI, Pascal CUINIER et Mme Amandine ROSSAS pour la mairie, MM. Damien LELAIZANT, Ioan CHEVASSUS pour la jeunesse, M. Quentin BONNAY pour le sou des écoles, M. Lucas FELIX-FIARDET pour la Poutouille, Mme Christine FOL et Emmanuel FOL pour le comité des fêtes. La jeunesse a fait la demande d'avoir un chapiteau plus long (30*15) afin de pouvoir accueillir plus de public dans de meilleures conditions, surtout au niveau de la sécurité. Mme le Maire a signé le devis. Le parking sera fermé du mardi 31 avril à 19 h au mardi 07 mai à 19 h. Le sou des écoles demande la possibilité d'avoir des tables et des barrières comme l'année passée. Mme le Maire va demander les tables à la commune de Farges, et M. Pascal CUINIER ira chercher les barrières à la commune de Thoiry. L'association de la Poutouille s'occupe de réaliser l'affiche. M. Pascal CUINIER va également demander un devis à Vallier pour les WC chimiques, il s'occupera, avec la secrétaire, aussi de réserver les bacs d'ordures ménagères et de gérer la demande pour le compteur électrique.

Une deuxième réunion en présence de toutes les associations qui le souhaitent est prévue le mardi 12 mars 2024 à 18h30 en mairie. Mme Amandine ROSSAS a envoyé la convocation aux associations.

5.3.2 Amicale du Don du sang

Madame la Présidente, Janine MENEGHINI, souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes. Mme Martine TISSOT, secrétaire, fait le point sur les adhésions. Au 31 décembre 2023, 127 adhérents formaient l'Amicale. Le nombre d'adhésions est en légère baisse. Un appel à adhésion est lancé lors de chaque collecte afin de sensibiliser les donateurs sur le rôle de l'Amicale lors des collectes. 55 bénévoles sont présents sur l'ensemble des 3 secteurs : poseurs d'affichage, fléchage, mise en place et rangement des salles, préparation et déroulement des collectes, promotion lors de diverses manifestations

Le 11 janvier à Collonges a été signée la convention officialisant le partenariat existant depuis des années entre l'EFS, l'UD01 et la municipalité. Une convention identique a été signée avec la municipalité de Péron le 25 janvier 2023. Mme MENEGHINI remet à la commune de Péron, une plaquette rappelant ce partenariat.

L'Amicale a fait la promotion du don du sang en participant à diverses manifestations à Péron, Collonges et Valserhône. Lors de ces journées, de nombreuses personnes ont pris contact et sont intéressées par le bénévolat, du don du sang ainsi que du don d'organe. Miss Pays de l'Ain a participé à la collecte du 16

février à Valserhône, et a également fait la promotion du don du sang au lycée de Valserhône en passant dans les classes avec l'infirmière.

Nombre de collectes 2023 : Valserhône : 5 + 1 au lycée ; Péron : 5 ; Collonges : 4

M. Pierre JACQUET trésorier, présente le résultat des différentes collectes par secteur : VALSERHONE : 951- LYCEE 31 - COLLONGES : 121 - PERON : 392, soit un total pour les 3 sites et lycée de 1495 dons (-59 par rapport à 2022), 123 nouveaux donneurs se sont également présentés aux différentes collectes.

Mme MENEHINI, présidente, rappelle qu'au niveau national, les réserves de sang sont toujours basses et qu'au cours de l'année 2023, plusieurs alertes ont été reçues et diffusées. Sur notre secteur, les donneurs ont été légèrement moins présents à partir de novembre/décembre, en particulier à Collonges et Valserhône. Remerciements aux municipalités, à Terre Valserine l'Interco, aux sponsors, partenaires, annonceurs, aux associations des 3 secteurs qui relaient nos appels au don du sang à leurs adhérents, à la presse écrite et Sorgia FM.

Projets 2024 :

- 15 collectes, dont une à Valserhône, le jeudi 9 mai, jour de l'Ascension
 - Congrès national du 8 au 11 mai à Bourg
 - Promotion sur les 3 secteurs lors de manifestations
 - Projet en cours de réalisation avec le collège de PERON sur l'initiative de Mme Liselote CHANTELOT, professeur afin de sensibiliser les collégiens
 - Voyage 2024 : le samedi 8 juin dans le Doubs.

5.5 COMMISSION COMMUNICATION

5.5.1 Petit Péronnais

Relecture du Petit Péronnais n°106 effectuée le 28/02/24. Distribution prévue mi-mars.

5.5.2 Lumiplan

Le 20/02/24, M. Guillaume MARTINOD et Mme Amandine ROSSAS ont rencontré M. Alan GOSSARD de la société LUMIPLAN.

La commission communication souhaiterait mettre en place une application mobile dans les stores google ou Apple. Cette application va permettre de mettre toute l'actualité de la commune en ligne, de permettre aux administrés de faire des signalements en cas de soucis etc. Le coût serait de 1000 € HT/an. Une demande dans ce sens a été faite pour le budget 2024.

Il nous a également présenté leur gamme de panneaux lumineux et leurs bornes tactiles.

5.6 COMMISSION SENSIBILISATION AUX HANDICAPS – SANTE

Réunion faite le 08/02/24 en présence de Mmes Christine FOL, Dolorès REY-NOVOA et Amandine ROSSAS, et M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN. Plusieurs projets ont été évoqués. M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN évoque l'idée d'organiser une course de caisse à savon au profit d'une association caritative. Ce serait un beau projet, mais le délai est trop court pour le faire cette année, par contre il pourrait être envisagé en 2025. M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN va rentrer en contact avec l'association qui organise ces manifestations dans le Pays de Gex pour voir si une collaboration peut être envisagée. Mme Dolores REY-NOVOA regardera de son côté avec la CAPG pour avoir d'éventuels soutiens. Pour 2024, Mme Amandine ROSSAS va contacter deux professeurs de zumba pour voir si on peut mettre en place un zumbathon. Mme Christine FOL parle également de l'éventualité de proposer une soirée théâtre, dans le cas où le comité des fêtes ne ferait pas leur 2^{ème} soirée théâtre.

5.7 COMMISSION INFORMATIQUE ET DIGITAL

5.7.1 Renouvellement parc informatique Mairie

À la suite de la réception de 3 devis (MBI, NBM, Si2A), le choix et la recommandation de la commission se sont portés sur la prolongation de la location du matériel chez le prestataire actuel, MBI. En effet, celui-ci a donné les meilleures garanties de service et de maintenance.

Afin de réaliser des économies sur le poste de fonctionnement, la durée de la Location Longue Durée a été portée à 51 mois.

5.7.2 Informatique Ecole

La commission est en train d'analyser les 3 offres reçues par ILIANE, NBM et MBI dans le cadre du projet de renouvellement du parc informatique de l'école.

Détail des offres :

MBI	Iliane	NBM
13 PC portables + office + clavier + souris + sacoches + installation + maintenance	13 PC portables + office educ + sacoches + souris + installation	13 PC + souris + sacoches + installations
23946 TTC	10550 TTC	19152 TTC

Diverses négociations sont encore possibles et devraient permettre de limiter l'enveloppe budgétaire dédiée.

5.8 FORET – AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT

5.8.1 Nettoyage de Printemps

Le traditionnel nettoyage de Printemps se tiendra le samedi 23 mars 2023 à 8h30 au centre technique municipal.

Un projet pour un nettoyage d'automne en partenariat avec l'école et/ou le centre de loisirs est en cours.

6 COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

6.1 CAPG – PAYS DE GEX AGGLO

6.2 Révision du PLUIH

Les premières réunions ont eu lieu les 8 et 15 février 2024 pour travailler sur la révision du PLUIH qui devraient aboutir en 2028.

6.3 SIEA

- Assemblée générale du 23.02.2024 en ligne débat d'orientation budgétaire.
- Prochaine assemblée générale le samedi 23.03.2024 en présentiel à Bourg-en-Bresse.

6.4 REGIE DES EAUX GESSIENNES

Comité technique du 29.02.2023.

7 DIVERS

7.1 Transport à la demande

- Etude fréquentation en pièce jointe.

7.2 Achat terrain aux consorts GIUDICI

- La signature pour l'achat de cette parcelle, qui était dans une zone avec préemption, a eu lieu le 09.02.2024 et pour un montant de 19 800 €.

7.3 Prochain conseil municipal

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 02 avril 2024

7.4 Elections Européennes

- Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024.

7.5 Ecurie Domaine de Thor

M. Régis VISCONTI nous informe que chaque année nous recevons des revendications de la part de la directrice du Domaine de Thor concernant le chemin agricole communal en mauvais état. Chaque année, la commune remet de la matière sur ce chemin, mais celui-ci est emprunté régulièrement par des vans, des camions, des tracteurs. Pour avoir un chemin praticable, il faut aussi que les utilisateurs en prennent soin. Mme Le Maire rappelle que la commune n'a aucune obligation d'entretenir les chemins communaux, cela doit rester accessible.

8 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Fin de la séance à 20h24.